

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le vingt-six du mois de septembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE SAINT MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Présents :

Franck GONNORD, Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, Sébastien COUTURIER, adjoints au Maire, Pascale BOREL-TRESALLET, Ollivier CLOT, Marion ROBERT, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Alain BOUCHÉ, conseiller municipal, représenté par Gérard ROBERT, adjoint au Maire.

Excusés :

Delphine TEXIER, Sylvie MEILLAND-REY, conseillères municipales.

L'assemblée désigne Christian DUHAUT pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

1 Activités vacances année 2019-2020

Contexte :

- La commune organise depuis l'automne 2015 des activités vacances pour les enfants de 3 à 12 ans,
- 1 semaine aux vacances d'automne et de printemps,
- 2 semaines aux vacances d'été,
- Ces activités rencontrent un franc succès.

Proposition :

- Autoriser le Maire à recruter les professionnels et le personnel adapté à l'organisation de ces activités vacances du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Subvention école pour l'année scolaire 2019-2020

Contexte en 2018-2019 :

- Paiements directs des factures de l'école par la commune :
 - x 52 € / élève pour la rentrée = pour les fournitures scolaires
 - x 1 500 € maximum pour les transports et la piscine
- Subvention versée sur le compte de l'OCCE à la rentrée :
 - x 10 € / élève
- Subvention de projet :
 - x 5 € maximum / élève pour le « ticket culture », pour rappel cette subvention ne sera versée qu'avec le récépissé de la facture payée par l'école.
 - x 1 000 € maximum pour un ou plusieurs projets proposés.

Proposition pour 2019-2020 :

- Reconduction à l'identique,
 - x Nous allons demander à Mme ALLINEI de nous faire parvenir ces projets pour l'année scolaire à venir afin d'établir un budget précis.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

3 Subvention pour l'ADPA

Contexte :

- Chaque année, la commune verse une subvention à l'ADPA,
- Cette subvention est calculée à partir de la population communale :
 - x Dans notre cas la population représente moins de 1 000 habitants
 - x Le bulletin d'adhésion de l'ADPA indique que cela équivaut à une subvention de 50 €

Proposition :

- Verser 50 € à l'ADPA.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Subvention avec l'association historique

Contexte :

- L'association historique organise chaque année :
 - x Une exposition historique dont l'entrée est libre
 - x L'édition des cahiers de l'Histoire et du Patrimoine, dont la distribution est gratuite sur la commune de La Motte Saint Martin
- Une convention est signée entre l'association et la mairie
 - x Cette convention prévoit en particulier le versement d'une subvention.

Proposition :

- Attribuer une subvention de 1 000 euros pour l'association historique pour l'année 2019.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Validation devis mise aux normes électricité

Contexte :

- Un devis a été établi concernant des travaux de mise aux normes « électricité » de l'ensemble du bâtiment Jean MAGNAT et les différents bâtiments publics de la commune (piscine, atelier, ...) suite à la visite de sécurité réalisée par l'entreprise SOCOTEC,
- Il s'agit uniquement de la levée des réserves,
- Montant des travaux : 3 873,57 € HT,
- Le budget actuel permet la signature de ce devis.

Proposition :

- Accepter ce devis,
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des ces travaux.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 Décision modificative du budget

Contexte :

- Pour permettre de financer les travaux de rénovation de l'appartement situé au 1er étage de l'ancienne école des filles à La Molière et l'installation d'un box dans l'atelier,
- Une augmentation des crédits de 19 081 € au compte concerné est nécessaire.

Proposition de modification du budget :

- Augmentation des crédits :
 - x Article 2313 (Immos en cours-constructions) : + 20 000 €
- Diminution des crédits pour le même montant sur les comptes suivants :
 - x Article 2315 (Immos en cours-inst.techn.) : - 10 000 €
 - x Article 2031 (Frais d'études) : - 5 000,00 €

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

- x Article 2128 (Autres agenc. et aménag.) : - 500,00 €
- x Article 21318 (Autres bâtiments publics) : - 1 000,00 €
- x Article 2132 (Immeubles de rapport) : - 1 000,00 €
- x Article 2184 (Mobilier) : - 1 000,00 €
- x Article 2188 (Autres immo corporelles) : - 1 500,00 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Fin de Séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h30.

8 Questions diverses

- Regroupement des centres des impôts,
- La revalorisation de la taxe foncière :
 - x Initiative des impôts de l'Isère, et non des collectivités
- Discussion à propos du loup à la CCM,
- Raccordement du Mollard à la Step,
- Installation vanne pilotée pour le réservoir du chef lieu,
- Route de la montée de la Rousse au Mollard : travaux de réfection doivent se faire de suite après la fin des travaux de raccordement du Mollard à la Step.